



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Numéro 1993/2026

Séance du 23 février 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 4), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Christophe LIME

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Nadia GARNIER, M. Jamal-Eddine LOUKHIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX

M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, Mme Anne BENEDETTO à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN, M. Cyril DEVESA à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 3 incluse) Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse)

OBJET : 15 - Quartier 2030 - Contrat de Ville 2024-2030 - Programmation Appel à Projets 2026 - Aides à l'Antenne Petite Enfance et à Loge GBM - Programmation Appel à Projets 2026

Délibération n° 008227

**Quartier 2030 - Contrat de Ville 2024-2030 - Programmation Appel à Projets
2026 - Aides à l'Antenne Petite Enfance et à Loge GBM - Programmation Appel
à Projets 2026**

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°4	09/02/2026	Favorable unanime
Commission n°2	10/02/2026	Favorable unanime
Commission n°1	11/02/2026	Favorable unanime
Commission n°3	11/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

Dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville et en complément de la programmation présentée dans une précédente délibération, il est proposé de subventionner l'Antenne Petite Enfance pour une action pour un montant de 3 000 € ainsi que Loge.GBM pour l'action de tranquillité résidentielle qu'il coordonne (60 172 €).

La participation financière de la Ville de Besançon, s'établirait à 63 172 € en complément des 234 546 € précédemment proposés.

En complément de la délibération précédemment présentée dans le cadre de la programmation de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville de GBM le présent rapport a pour objet d'attribuer des subventions de la Ville de Besançon à l'Antenne Petite Enfance (1 dossier – volet Education) et à Loge.GBM (volet Tranquillité Publique) pour un montant global de 63 172 €.

La subvention à Loge.GBM s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat pour le dispositif de tranquillité résidentielle et de médiation signée le 14 11 2024 par l'Etat, GBM, la Ville de Besançon, Loge.GBM, Habitat 25 et Neolia.

Ce montant complémentaire porte à 297 718 € le financement de la délégation Politique de la Ville pour la première programmation de l'Appel à projets 2026.

Le tableau ci-dessous précise la répartition de ces financements et les éléments d'information relatifs à ces 2 actions figurent dans les annexes du rapport précédemment présenté.

THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	VILLE DSTP PROPOSE
Tranquillité et sûreté publique	367001	LOGE GBM	Dispositif de Tranquillité Résidentielle et de Médiation Sociale	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	60 172
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	VILLE EDUCATION PROPOSE
Education et Parentalité	359285	ANTENNE PETITE ENFANCE - APE	Ateliers parentalité scolarisation 2-3 ans	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleil	3 000

Le montant total qui s'élève à 63 172 €, est financé comme suit :

- 3 000 € sur le budget de la Direction Education (Ville) sur la ligne de crédit 65.201.65748.0022027.21100
- 60 172 € sur le budget de la Direction Sécurité Tranquillité Publique (Ville) sur la ligne de crédit 65.10.65742.0022049.10500.

Ces subventions seront versées en une seule fois après notification de la décision (ou signature de la convention le cas échéant).

Elles seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle des actions pour lesquelles elles ont été attribuées,
- d'utilisation des subventions à des fins non-conformes aux actions pour lesquelles elles ont été attribuées,
- d'annulation des projets,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées.

Les porteurs de projets devront réaliser un bilan de l'action subventionnée et le transmettre au plus tard le 30 juin de l'année n + 1 (30 juin 2027 pour une action prenant fin au 31/12/2026).

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue deux subventions concernant la première programmation de l'appel à projets du Contrat de Ville 2026 pour les montants suivants :

- 3 000 € à l'Antenne Petite Enfance,
- 60 172 € à Loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,

Christophe LIME,
Conseiller Municipal Délégué

Anne VIGNOT